



AGRIVOLTAÏSME : BIODIVERSITE SACRIFIÉE, AGRICULTURE PRÉCARISÉE, RURALITÉ MÉPRISÉE

Madame, Monsieur,

Habitantes et habitants de Ploërdut, cette troisième lettre du collectif Terres libres est d'abord là pour vous présenter tous nos vœux pour cette année 2024.

La tempête de novembre dernier, qui nous a privé durant de longs jours d'électricité et, pour certains, d'eau, a donné à voir la fragilité des réseaux. Alors que les événements climatiques extrêmes vont se multiplier, l'autonomie en matière d'énergie semble plus que jamais nécessaire : chantier ouvert avec la rencontre de la Centrale villageoise de Cornouailles !

Et du côté du projet de centrale de 35 000 panneaux photovoltaïques hauts de 4 mètres, des nouvelles ? Le dialogue avec les Ploërdutais annoncé par Valéco ? La permanence d'information annoncée pour la fin 2023... n'a pas eu lieu ! Pourtant, le dossier de demande de permis de construire a été déposé début décembre...

Ce début d'année 2024 sera un moment crucial pour faire entendre la voix des habitants ! D'ici là, Terres libres continuera à explorer les fausses promesses de l'agrivoltaïsme, ses dangers pour les paysages, l'agriculture et la biodiversité.

Terres librement votre.



AGRIVOLTAÏSME / AGRONOMIE, QUE DIT LA RECHERCHE ?

Nous avons déjà rapporté l'impact négatif potentiel des panneaux sur le fourrage selon l'Institut de l'Élevage. Et que dit l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) ? Pour Christian Huyghe, directeur scientifique de l'agriculture de l'INRAE : "À ce niveau-là - 40% de taux de couverture de panneaux -, on observe **une baisse très marquée de la production de biomasse**" (La France agricole, déc. 2023). Christian Dupraz, pourtant fervent défenseur de l'agrivoltaïsme, s'inquiète maintenant : "pour cela, **les projets ne devront pas excéder 5 ha.**" (Terre-net.fr, juillet 2022). " **pour 40% de panneaux la production des cultures va vraiment diminuer fortement, et elles ne seront plus rentables.**" (France info, 13 déc. 2023).

Avec 6,5 hectares de panneaux sur 17 hectares de prairie, **le projet sur Ploërdut se situe bien au delà des 5 hectares couverts à 20% recommandés par les experts..**

Mais les promoteurs de l'agrivoltaïsme se moquent éperdument des savoirs établis : une ancienne employée de l'une de ces sociétés témoigne : "Les études que l'on utilisait comme argument d'autorité face aux agriculteurs et aux élus ont des conflits d'intérêt et ne sont pas vérifiées par la communauté scientifique. **On les présentait comme des études irréfutables alors qu'elles étaient souvent bancales, partielles ou inachevées.**" Valentine Grunvald, ingénieur, prospectrice de terrains pour des projets photovoltaïques jusqu'en 2022 (Silence, sept. 2023).

LES AGRICULTEURS EN PENSENT QUOI ?

Que la Confédération paysanne s'y oppose formellement, soit. Mais l'agrivoltaïsme est loin de faire l'unanimité au sein de l'agriculture conventionnelle. Le premier communiqué de presse des Jeunes agriculteurs énonçait leur ferme opposition ; le titre de leur second communiqué est suffisamment explicite : "**Décret Agrivoltaïsme : entre irresponsabilité et incompétence au mépris de notre souveraineté alimentaire**" !

Et le dossier divise y compris au sein de la FNSEA : "Pas de photovoltaïque aux sols agricoles, que les choses soient claires !... **l'agriculture ne peut pas être un alibi... Couvrons d'abord les toits !**" Joël Limouzin, Vice Président FNSEA, (France 3, Dimanche en Politique, mars 2023). "Pour quelques projets qui vont **donner de la valeur aux terres qui n'en n'ont pas, on va plomber toute la filière, un propriétaire va forcément se poser la question de ce qui est plus intéressant entre louer à un jeune et avoir le revenu des panneaux**", Mickael Tichit, FDSEA Lozère, Président section ovine (revue Reporterre).

"Ce qui me peinait c'était quand des petits agriculteurs nous appelaient pour nous dire : « j'ai 3000 m² de toiture, j'ai vraiment besoin d'aide financièrement ! », et que l'on refusait d'installer des panneaux chez eux car ce n'était pas assez rentable". V. Grunvald (op.cit.)

VALÉCO, UNE ENTREPRISE AU DESSUS DES LOIS ?

"L'affaire des éoliennes* de Bernagues... Un roman judiciaire qui dure depuis 6 ans. Le Conseil d'état avait d'ailleurs annulé par 2 fois le permis de construire (2011 et 2012), mais les éoliennes ont quand même été construites. Non seulement elles ont été construites, mais exploitées alors que les jugements l'interdisaient"...

Le Chasseur français, déc 2023 *éoliennes construites par ERL, filiale de Valéco, elle même filiale du groupe allemand EnBW...

NON aux panneaux sur les terres, OUI aux panneaux sur les toits !

terreslibresbretagne@gmail.com / terreslibresbretagne.org